

# DE L'INTERNATIONALISME ...A LA TRAHISON

Nous n'avons pas la prétention dans cet article de faire un historique précis de la politique du PCF sur l'immigration. Nos connaissances en la matière sont trop imparfaites. Nous voulons seulement donner quelques éléments de référence qui permettent de juger à quel point la direction du PCF s'est éloignée depuis longtemps des positions de classe et de principe qui furent les siennes dans les quinze premières années de son existence et dont nous nous voulons les continuateurs. Il y aurait encore beaucoup à dire aussi sur la pratique *actuelle, effective* du PCF en direction des travailleurs immigrés pour que le tableau dressé soit complet.

---

Au congrès de Tours, en 1920, date de création du Parti communiste français, un million et demi d'immigrés travaillant et vivent en France. En 1930, ils seront trois millions ; aujourd'hui, il y a environ quatre millions de travailleurs immigrés avec leurs familles dans notre pays.

A cette époque, la France est déjà un pays impérialiste, de surcroît une grande puissance coloniale. Cela aura beaucoup de conséquences pour la lutte et l'activité du PCF afin de renouer avec les traditions internationalistes du mouvement ouvrier français dans un pays où la bourgeoisie au pouvoir, colonialiste, propagera le chauvinisme et le racisme en même temps qu'elle s'opposera par tous les moyens à la volonté d'indépendance des nations sous sa domination.

Au sein même du Parti, la lutte sera nécessaire pour combattre l'héritage chauvin de la IIe Internationale, qui avait failli, appelant la classe ouvrière de son pays à participer à la Première Guerre mondiale inter-impérialiste aux côtés de la bourgeoisie.

C'est aussi cette situation de parti communiste dans un pays impérialiste qui pèsera beaucoup sur l'origine et l'histoire de l'opportunisme dans la ligne du PCF. Une

des premières, des plus importantes et des plus constantes déviations de la politique du PCF, jusqu'à son abandon complet des positions marxistes-léninistes dans tous les domaines, sera la position chauvine adoptée par sa direction, et Thorez en particulier, à l'égard des luttes pour l'indépendance nationale dans les colonies françaises (1).

---

« prolétaires de tous les pays,  
unissez-vous ! »

---

L'immigration dans les pays capitalistes, qui est une conséquence de l'impérialisme, et la lutte de classe dans ces pays ne sauraient être dissociées de l'internationalisme prolétarien qui est un des fondements de l'activité des communistes.

Depuis la fondation, à Londres, de la Ligue des communistes, le mot d'ordre « *Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !* », lancé par Marx et qui figure en

---

(1) Nous recommandons à tous nos lecteurs la lecture de la *Révolution nationale algérienne et le PCF* de notre camarade J. Jurquet (Éditions du Centenaire BP 120 75962 Paris Cedex 20) Deux tomes sont parus.



conclusion du *Manifeste communiste* est valable aussi bien pour les ouvriers d'un même pays que pour tous les ouvriers du monde. Ce mot d'ordre repose sur la constatation que les ouvriers ont essentiellement une même situation dans toutes les sociétés capitalistes et y subissent une même exploitation quelles qu'en soient les formes. Le développement du capitalisme en impérialisme, avec la division mondiale du travail, la création des monopoles multi ou transnationaux ont encore accentué, depuis Marx, le caractère universel de la condition du prolétaire.

Ce mot d'ordre, qui est un appel à la solidarité internationale, fixa également pour les communistes l'attitude fondamentale à avoir vis-à-vis des ouvriers immigrés dans le combat quotidien politique et syndical contre le patronat et le pouvoir capitalistes.

Quelle que soit leur nationalité ou leur pays d'origine, tous les ouvriers qui travaillent en France forment une seule et même classe ouvrière. Bien entendu, les luttes communes des ouvriers français et immigrés n'excluent pas, au contraire, les luttes spécifiquement nationales et anticoloniales ou anti-impérialistes des immigrés, luttes que les ouvriers français ont pour devoir de soutenir sans réserve. C'est ainsi que

le PCF, dès sa création, s'engageait à faire sienne la VIIIe condition d'admission à la IIIe Internationale communiste dirigée par Lénine.

*« VIIIe – Dans la question des colonies et des nationalités opprimées, les Partis des pays dont la bourgeoisie possède des colonies ou opprime des nations doivent avoir une ligne de conduite particulièrement claire et nette. Tout Parti appartenant à la IIIe Internationale a pour devoir de dévoiler impitoyablement les prouesses de "ses" impérialistes aux colonies, de soutenir, non en paroles mais en fait, tout mouvement d'émancipation dans les colonies, d'exiger l'expulsion des colonies des impérialistes de la métropole, de nourrir au cœur des travailleurs du pays des sentiments véritablement fraternels vis-à-vis de la population laborieuse des colonies et des nationalités opprimées et d'entretenir parmi les troupes de la métropole une agitation continue contre toute oppression des peuples coloniaux. »*

Aussi, à la même époque, le mot d'ordre du *Manifeste* de Marx et Engels devient, sur la proposition de Lénine, en 1920, *« Prolétaires de tous les pays et peuples opprimés, unissez-vous ! »*. Traduisant ainsi la nouvelle réalité imposée par le dévelop-

pement du capitalisme en impérialisme, ce mot d'ordre indique que, si le prolétariat est la force dirigeante de la révolution, il a pour devoir de s'unir étroitement avec la foule immense des peuples opprimés, et que la lutte de ces derniers pour l'indépendance nationale, le progrès et la démocratie est partie intégrante de la révolution prolétarienne.

C'est ce qui fixera, pour toute l'époque de l'impérialisme, dans laquelle nous nous trouvons encore aujourd'hui, le contenu concret de l'internationalisme prolétarien, imposant l'unité de la classe ouvrière en France sans distinction de race ni de nationalité et l'active solidarité apportée par les ouvriers français à leurs frères immigrés et à leurs peuples au combat anti-impérialiste.

---

## les questions coloniales oubliées

---

Pourtant, dès le début et malgré son adhésion à l'Internationale, la bataille sera chaude au sein du PCF pour faire adopter une juste attitude sur ces questions.

Ainsi, le III<sup>e</sup> congrès du PCF, à Lyon, en janvier 1924, ne comporte aucune discussion sur le problème des colonies françaises, se bornant, par exemple, pour les ouvriers algériens à exiger l'abolition de l'indigénat, l'égalité fiscale, la reconnaissance des droits civiques et la liberté de circulation.

Bien entendu, l'erreur qui consistait à reprendre les conceptions de la bourgeoisie comme quoi les peuples des colonies, les « indigènes » étaient français, représentait une déviation grave que l'Internationale critiquera lors de son Ve congrès, en juillet 1924. Cependant, la propagande et l'action du PCF pour faire reconnaître l'égalité des droits entre métropolitains français et indigènes dans les colonies ou en France même n'étaient pas absentes et furent même très importantes. Elles se concrétisèrent par la présentation d'un candidat algérien aux élections législatives de mai 1924 à Paris. A l'époque, la lutte antiraciste et pour l'égalité des droits ne s'embarrassait pas du légalisme et de l'électoratisme bourgeois. Le candidat, Hadjali Abdelkader, troisième de la liste communiste, recueillait

vingt voix de moins que le second qui, lui, fut élu député ! Et à l'époque, le PCF commentait ainsi l'événement :

« ... *Quand on pense qu'un colonial obscur qui, pour la première fois dans l'histoire, a été présenté à des électeurs français, dont beaucoup encore imprégnés de démocratism bourgeois et d'esprit électoraliste... nous ne pouvons que nous réjouir du succès obtenu par un simple ouvrier algérien.*

» *Les voix qu'il obtint sont des voix de protestation qui condamnent la politique d'oppression et de crime de l'impérialisme français.*

» *Le geste du Parti français, qui sera historique, n'est qu'un commencement pour l'action qu'il engage pour l'émancipation des peuples opprimés (...).* »

La bourgeoisie, qui avait fait immigrer en métropole nombre de travailleurs étrangers pour « réparer les dommages causés par la guerre », pratiquait déjà à l'époque la discrimination entre les ouvriers suivant leur nationalité et utilisait la main d'œuvre immigrée au gré de ses intérêts, réglant les entrées et les possibilités d'embauche en fonction de ses besoins.

---

## la lutte pour l'égalité des droits

---

Une loi de 1924 stipulait :

« *A dater du 1<sup>er</sup> octobre, les indigènes algériens, désireux de se rendre dans la métropole, ne pourront s'embarquer qu'après s'être conformés aux règles suivantes édictées par le ministre de l'Intérieur...*

– 1) *Les indigènes se rendant en France pour travailler devront produire avant leur embarquement :*

- a) *Un certificat d'embauche visé par le ministre du Travail...;*
- b) *Une carte d'identité avec photographie ;*
- c) *Un certificat médical délivré aux frais de l'intéressé... ; ».*

Pour contrer cette politique, le PCF et la CGTU déployaient à l'époque une intense activité pour l'égalité des droits. Alors que les dirigeants réformistes de la CGT propageaient, à l'époque, l'idée que les ouvriers étrangers sont des briseurs de grève, de salaires et des gens dociles et soumis

ADMINISTRATION  
3, Rue de Valenciennes  
PARIS (5<sup>e</sup>)



# le Paria 報 働 勞

Tribune du Proletariat Colonial

Paraitment mensuellement

Abonnement. Un an : 3 francs  
Changer par 100-22 Paris

## 40.781 ouvriers parisiens condamnent le colonialisme

### 26 anticolonialistes à la Chambre

#### LE BLANC DES GACHES AU PUYOIX Au pied du mur

#### LE RENVERSSEMENT DU ROLE POLITIQUE DE L'ISLAM

de ces communistes, de défenseurs de la classe ouvrière, de défenseurs des prolétaires opprimés coloniaux.

nous ne pouvons que nous réjouir de voir les choses aller par un simple moyen algérien. Les voix qu'il obtient sont des voix de protestation, qui condamnent la politique d'exploitation et de crimes de l'impérialisme français.

Le Blanc des Gaches les... républicains... ont essayé la majorité au Parlement... nous devons nous en féliciter, même si nous ne sommes pas satisfaits de leur programme de travail et de socialisme, même si nous ne sommes pas satisfaits de leur attitude à l'égard des prolétaires et des prolétaires d'outre-mer.

L'Islam a été longtemps, pour les prolétaires, un refuge contre la domination capitaliste occidentale. Le communisme religieux était le seul où les prolétaires pouvaient encore affirmer leur indépendance. En maintenant les musulmans dans une religion et la culture de l'Islam à côté de celle de Jésus, ils empêchaient par là...

l'entrave à leur lutte, qu'il oppose. Plus important que ce rôle est sans doute le rôle de Constantinople. Le même que le capitalisme a déchu l'Église orthodoxe à l'ère qu'un mouvement pour la justice en arrivant au pouvoir mondial, de même il a déchu le capitalisme à l'ère que son mouvement pour l'

Dans "le Paria" de juin 1924 Hadjali ABDELKADER cofondateur du journal salue "la candidature coloniale qui a eu son retentissement dans le monde musulman"

au patronat, le Parti communiste et les syndicats unitaires, dirigés par lui, impulsaient des manifestations et rassemblements pour l'égalité des droits et expliquaient inlassablement les raisons et les conditions dans lesquelles vivaient et travaillaient les ouvriers étrangers.

Parallèlement, de nombreux travailleurs étrangers rejoignaient les rangs des syndicats unitaires. Quant au Parti, il prenait en main l'organisation dans ses rangs des prolétaires étrangers et orientait son activité au sein de l'immigration de manière conséquente. Ainsi, la résolution sur les tâches du Parti dans la main d'œuvre étrangère, adoptée au VI<sup>e</sup> congrès d'avril 1929, stipulait entre autres :

« 1er — L'ensemble du Parti doit participer à la conquête et à l'organisation des trois millions d'ouvriers étrangers qui forment en France la partie la plus exploitée du prolétariat et constituent dans les mines et les grandes régions industrielles un contingent décisif dans la production (...);

« 3e — Le Comité central devra procéder à la création d'une véritable section centrale de la M.O.E. avec un responsable pris au sein du Bureau politique et en liaison étroite avec les sections d'organisation et du syndicat. Cette section devra avoir la possibilité d'établir une liaison vivante avec les régions et d'effectuer les déplacements nécessaires pour organiser solidement l'ensemble du travail du Parti dans la M.O.E.;

« 4e — Les camarades les plus qualifiés parmi les militants immigrés devront être

intégrés dans les organismes dirigeants du Parti, depuis le bureau de cellule, jusqu'au Comité central ;

« 5e — Considérant que l'activité des travailleurs immigrés est contrainte par la répression à s'exercer dans l'illégalité, tous les organismes du Parti, de haut en bas, devront prendre des mesures pour assurer la sécurité de leurs réunions ;

« 6e — Le Parti devra mener une campagne systématique pour le droit d'asile, ayant pour objectif immédiat la suppression du droit d'expulsion pour délit politique. Il devra recommencer, en intensifiant, la campagne pour que les ouvriers étrangers qui participent à toutes les charges bénéficient de tous les avantages de la loi des Assurances sociales.

» Le Parti devra également profiter de toutes les occasions pour mener campagne pour le retrait des clauses comportant des restrictions des droits politiques, contenues dans les nouvelles lois sur la naturalisation, en particulier, celle de la dénaturalisation pour crime de lèse-État.

» Le Parti, ses fractions syndicales devront mener la lutte pour le retour au statut d'avant-guerre : suppression du passeport, de la carte d'identité, du contrôle patronal ; (...)

d) Créer des permanences pour les services juridiques dans tous les syndicats, en procurant aux immigrés tous les renseignements et assistance, demander aux groupes de langue de fournir des interprètes pour les permanences (...);

« 9e — En raison du rôle que joue la

*main d'œuvre étrangère dans la préparation de la guerre impérialiste, le Parti devra envisager, en accord avec les partis frères, les directives spéciales à donner à chaque immigration pour lui permettre de lutter efficacement contre la guerre impérialiste ; (...)*

Entre-temps, sur les questions coloniales, une rectification sérieuse avait lieu dès le IV<sup>e</sup> congrès du PCF, en janvier 1925. Lors de l'offensive des patriotes marocains, conduits par Abd El Krim, le 9 avril 1925, le pouvoir colonialiste déchainera une vaste répression. Aussitôt, le Comité central du PCF engagea toutes ses forces pour soutenir les patriotes du Rif et son appel du 22 mai 1925 se concluait ainsi :

« *Camarades !*

*Soutenez et propagez partout les mots d'ordre du Parti communiste :*

*Paix immédiate avec le Rif ;*

*Fraternisation des soldats français et rifains ;*

*Reconnaissance de la République rifaine ;*

*Évacuation immédiate du Maroc ;*

*Vive l'indépendance des peuples coloniaux ;*

*A bas la guerre du Maroc ! ».*

Malgré les arrestations, les interdictions de l'Humanité ou de La vie ouvrière (organe de la CGTU à l'époque), une intense activité se développe dans les usines pour la solidarité, dans l'armée pour la fraternisation avec les Marocains. Une grève politique est déclenchée le 12 octobre 1925, 900 000 travailleurs y participent.

---

## l'abandon du léninisme.

---

Sur les questions coloniales, les déviations feront leur réapparition dans la ligne du PCF au milieu des années trente, et à partir de 1937, l'orientation dominante, malgré quelques visciissitudes, notamment lors de la « guerre d'Indochine », au début des années cinquante, sera une position antiléniniste, hostile à l'indépendance nationale des peuples colonisés par l'impérialisme français. Elle deviendra une ligne de trahison pure et simple de l'internationalisme prolétarien au cours de la guerre d'Algérie, quand, dans les premières années de la guerre, le PCF condamnera les actions

du FNL algérien et prônera le maintien de l'Algérie au sein d'une Union française, lorsqu'il votera les pleins pouvoirs à Guy Mollet, en 1956, pour intensifier la guerre contre les patriotes algériens et condamnera même les initiatives individuelles de militants du Parti s'engageant résolument dans la solidarité avec le peuple algérien.

Aujourd'hui que l'empire colonial français est quasiment disparu, sans que l'activité du PCF y soit pour quelque chose, la position des dirigeants de ce dernier n'a pas changé pour autant. Il n'y a qu'à voir les propositions du Programme commun, aujourd'hui défunt, concernant les D.O.M.-T.O.M. que nous citons intégralement :

« *Le gouvernement reconnaîtra le droit à l'autodétermination des peuples des D.O.M. et des T.O.M. Les nouveaux statuts seront discutés avec les représentants des populations concernées et devront répondre aux aspirations de celles-ci. La Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion seront érigées en collectivités nouvelles prévues par l'article 72 de la Constitution ; les populations de ces quatre territoires seront appelées dans le meilleur délai à élire, chacune au suffrage universel – et dans des conditions assurant l'exercice réel des libertés démocratiques – une assemblée ayant pour but l'élaboration d'un nouveau statut qu'elle discutera avec le gouvernement et qui permettra à ces peuples de gérer eux-mêmes leurs propres affaires. »*

De cela, il ressort que le droit à l'indépendance n'est pas évoqué une seule fois, et on ne parle que du droit à l'autodétermination, c'est-à-dire à l'autonomie au sein de la République française. La référence à la Constitution et les négociations avec le gouvernement confirment l'entière soumission des dirigeants du PCF à la politique coloniale impérialiste et au légalisme bourgeois. De plus, un avènement éloquent figure dans les propositions d'actualisation du PCF de ce même Programme sorties en 1977. Il y est dit : « *Pour ceux des T.O.M. dont les populations ont accédé ou souhaitent accéder à l'indépendance, la France respectera leur souveraineté... ».*

Entre-temps, Giscard venait de « lâcher » l'indépendance des Comores et de Djibouti, contraint et forcé. Marchais ne pouvait quand même pas revenir en arrière ! Mais

lui-même souligne que ce n'est valable que pour les territoires d'Outre-mer, en principe déjà « autonomes », pas pour les départements (Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion), ni pour l'île de Mayotte qui appartient aux Comores ! Tant qu'il restera une colonie, les dirigeants du PCF seront pour son maintien dans la France.

## et l'égalité des droits ?

Si nous avons tenu à parler, même en raccourci, de la politique du PCF et de son évolution sur les questions coloniales, c'est parce que, nous l'avons vu, elle est

pour nous étroitement liée et unie à celle de la politique à l'égard des travailleurs immigrés sur la base de l'internationalisme prolétarien.

Les mots d'ordre centraux d'unité de la classe ouvrière, sans distinction de race et de nationalité, et d'égalité des droits entre Français et immigrés furent au cœur de l'activité du PCF et des syndicats qu'il dirigeait à propos de l'immigration pendant toute la période d'avant-guerre.

Contrairement à la CGT réformiste, juste avant l'unification, la CGTU, dirigée par les communistes, avait dans son programme d'action une plate-forme revendicative détaillée à propos de la main d'œuvre immigrée (MOI) :

— 1er) Droits égaux à ceux des ouvriers français en ce qui concerne les salaires et

Brochure publiée  
par la C.G.T.U.,  
pour que les travailleurs  
"réalisent leur  
front unique de classe".  
"Soyez  
les ardents propagandistes  
de l'unité d'action  
des ouvriers français  
et immigrés"  
proclame la préface



conditions de travail, les secours de chômage, les assurances sociales, les élections aux prud'hommes, de délégués d'usines, de mines, aux caisses autonomes de retraites des mineurs, etc.

*Droits aux allocations familiales aux pères de famille immigrés, même si leurs enfants résident à l'étranger.*

– 2e) *Suppression de tout contrat individuel, embauchage libre. Pour des contrats collectifs pour tous les travailleurs, tels que les préconisent les syndicats unitaires, suppression de tout bureau et office de placement et de recrutement spéciaux à la MOI.*

*Abolition de la loi du 10 août 1932 et des décrets de limitation de l'emploi de la MOI.*

– 3e) *Suppression de toutes mesures et contrôles policiers envers les travailleurs immigrés. Suppression des récépissés et cartes d'identité. Abolition des décrets Tardieu. Suppression du contrat de travail exigé pour l'entrée en France de l'ouvrier immigré. Suppression de la feuille d'immatriculation. Abolition du refus de séjour, du refoulement, de l'expulsion.*

– 4e) *Droit de changer de profession au gré de l'ouvrier immigré.*

– 5e) *Liberté complète de l'exercice du droit syndical, de réunion, de coalition et de grève aux travailleurs immigrés. (...)*

– 7e) *Liberté de presse ouvrière en langue étrangère.*

– 8e) *Remboursement des sommes versées aux Assurances sociales aux ouvriers quittant la France et dont le pays d'origine n'a pas conclu de traité de réciprocité sur cette question avec la France. (...)*

– 10e) *Affichage dans toutes les entreprises des règlements de toutes sortes, des lois et décrets sur les accidents, l'hygiène, la sécurité, etc., en autant de langues qu'il y a de nationalités occupées. Remise du bulletin de paie à l'ouvrier immigré, rédigé dans sa langue.*

– 11e) *Rapatriement gratuit dans leur pays d'origine et sur leur demande des ouvriers immigrés qui, par manque de travail, désirent quitter la France.*

Si quelques succès ont été obtenus sur le plan de la liberté d'organisation, notamment syndicale, la possibilité d'être élus à des postes de délégués du person-

nel ou du CE, pour les travailleurs immigrés, reconnue et garantie, leur situation du point de vue du droit au travail, de la liberté d'association politique, du contrôle policier et du droit de séjour est restée sensiblement la même depuis un demi-siècle.

Par contre, la position du PCF, elle, a bien changé. Même si dans les discours, on parle de plus en plus rarement encore d'égalité des droits, la pratique et les faits démontrent amplement que les dirigeants du PCF développent une ligne chauvine et soumise aux intérêts de l'économie bourgeoise.

Dans sa proposition de loi de 1969, à propos de l'immigration (supplément aux *Cahiers du communisme* – avril 1969), voilà ce que proposait le PCF :

– *Les étrangers séjournant en France sont classés, selon la durée de leur séjour, en résidents temporaires, résidents ordinaires et résidents privilégiés.*

Section I – Des étrangers résidents temporaires.

Article 5

– *Doivent être titulaires d'une carte dite « carte de séjour temporaire » : les touristes, les étudiants, les travailleurs saisonniers, les travailleurs temporaires et plus généralement les étrangers qui ne viennent en France que pour une durée limitée, sans volonté d'y fixer leur résidence ordinaire.*

Article 6

– *La durée de validité de la carte de séjour temporaire ne peut être supérieure à un an et ne peut dépasser la durée de validité des documents et visas exigés pour l'entrée et le séjour de l'étranger en France.*

– *L'étranger n'est pas obligé de quitter la France, à l'expiration de la durée de validité de sa carte de séjour temporaire. Il peut demander que lui soit délivrée une carte de résident ordinaire avec droit au travail, sous réserve de la délivrance d'un contrat de travail par l'ONI.*

Section II – Des étrangers résidents ordinaires.

Article 7

– *Les étrangers qui désirent établir en France leur résidence doivent obtenir une carte d'identité dite « carte de rési-*

dence ordinaire». Cette carte, délivrée gratuitement, aura une validité de deux ans et donnera droit à l'exercice d'une profession déterminée dans certains départements ou sur l'ensemble du territoire.

#### Article 18

— L'Office national d'immigration auprès du ministère des Affaires sociales est chargé du recrutement et de l'introduction en France des travailleurs étrangers quelle que soit leur activité professionnelle ou leur qualité.

— L'Office est également seul compétent pour régulariser, dans le respect des mêmes conditions que celles exigées pour les travailleurs visés au paragraphe précédent, la situation d'étrangers déjà entrés en France et qui souhaitent y travailler.

— Il est interdit à tout individu ou groupement autre que cet Office de se livrer à de telles opérations.

#### Article 19

représentation des syndicats à l'ONI

— Dans les trois mois de la promulgation de la présente loi un décret portant règlement d'administration publique déterminera la représentation des organisations syndicales ouvrières les plus représentatives au sein du Conseil d'administration de l'ONI, et les modalités de la participation générale des représentants syndicaux aux travaux de l'ONI.

— Cette représentation devra être au moins égale à celle prévue par le décret du 26 mars 1964.

On est loin de la plate-forme du VIII<sup>e</sup> congrès de la CGTU en 1933 ou de la résolution du VI<sup>e</sup> congrès du PCF en 1929 !

On est loin de proposer l'abolition des contrôles divers et cartes délivrées arbitrairement par l'administration pour surveiller, canaliser l'emploi des travailleurs immigrés, pour mieux les expulser en les tenant à la merci d'une législation qui divise les travailleurs en catégories avec des droits différents suivant les cas. Au contraire, la proposition du PCF ressemblait étrangement, en 1969, à ce qui est appliqué par Giscard ! Qu'on en juge.

Il existe à l'heure actuelle trois types de cartes de séjour : résidents temporaires, ordinaires et privilégiés et trois types de cartes de travail : une carte A temporaire d'une durée d'un an, renouvelable, attribuée pour l'exercice d'une seule profession dans un ou plusieurs départements ;

une carte B ordinaire, d'une durée de trois ans, renouvelable, attribuée pour une ou plusieurs professions, dans un ou plusieurs départements ; une carte C, dite toutes professions, valable dix ans et renouvelable dans tous les départements métropolitains.

---

### la « démocratisation » au service des patrons

---

Contrairement au PCF d'avant-guerre, cette même proposition de loi, à propos de l'embauche des travailleurs immigrés, demande les pleins pouvoirs à l'Office national d'immigration pour planifier et recruter la main d'œuvre immigrée. En demandant de surcroît que les syndicats siègent aux côtés des patrons pour effectuer ce travail, le PCF ne fait rien d'autre que de demander, pour les responsables syndicaux, la possibilité de participer à la gestion de l'économie capitaliste et d'y adapter l'introduction de la main d'œuvre étrangère.

C'est ce que demandait également le feu Programme commun :

« Les travailleurs immigrés bénéficieront des libertés démocratiques garanties par la Constitution française, notamment des droits d'appartenance au syndicat, au parti politique de leur choix, du droit d'association et d'expression en langue maternelle.

» Il sera mis fin à toutes expulsions arbitraires.

» L'accès à la nationalité française par naturalisation avec les droits civiques immédiats s'y rattachant sera facilité.

» L'exercice des droits civiques des immigrés pour les consultations électorales auxquelles ils peuvent participer dans les conditions prévues par la Constitution de leur pays d'origine sera facilité.

» En France, des formes de consultation et de participation seront définies en vue d'associer les immigrés à la gestion des collectivités locales.

» Ils seront représentés dans les conseils économiques et sociaux.

» Le Plan prévoira le nombre de travailleurs immigrés accueillis chaque année ».

Dans un enrobage de paroles démocratiques et suffisamment vagues et hypocrites

pour permettre, dans les faits, des propositions de loi comme sus-citées, Marchais propose pour un gouvernement de « gauche » de planifier l'arrivée des immigrés. Est-ce que Stoléru ne cherche pas à faire la même chose avec ces mesures scélérates ?

Dans ce même texte, on propose l'arrêt des expulsions arbitraires et la démocratisation de l'ONI.

Différence de taille avec la revendication de la CGTU d'abolition du refus de séjour, du refoulement, de l'expulsion.

Dans une autre proposition de loi, datant de décembre 1975, les députés du PCF demandaient la « démocratisation » du Fonds d'action sociale, qui détourne les allocations familiales destinées aux enfants des travailleurs immigrés demeurés au pays d'origine. Outre qu'elle reconnaît ainsi l'existence du FAS et l'escroquerie qu'il représente, la proposition de loi réclame la participation des élus locaux et des syndicats à égalité avec l'État et les employeurs pour démocratiser cet organisme. Les représentants des immigrés, eux, ne figurent pas dans la proposition de loi, cela va de soi !

Loin de partir des intérêts des immigrés, la direction du PCF aujourd'hui ne songe qu'à participer aux décisions du pouvoir capitaliste concernant la main d'œuvre étrangère, à la répartition de l'argent volé aux immigrés (FAS), et à perpétuer les lois et statuts discriminatoires à l'encontre des immigrés.

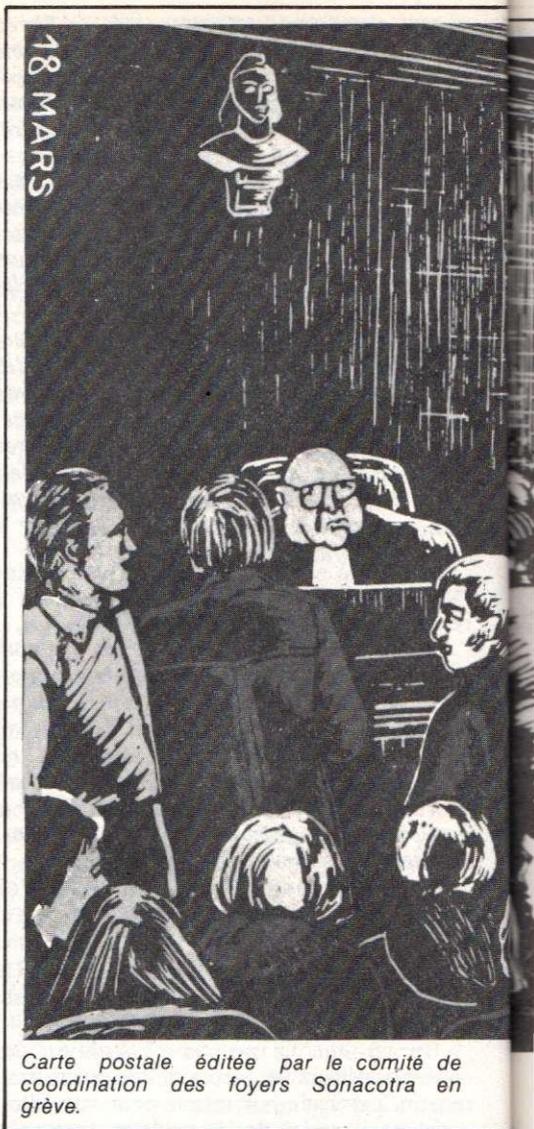
---

## révisionnisme et chauvinisme

---

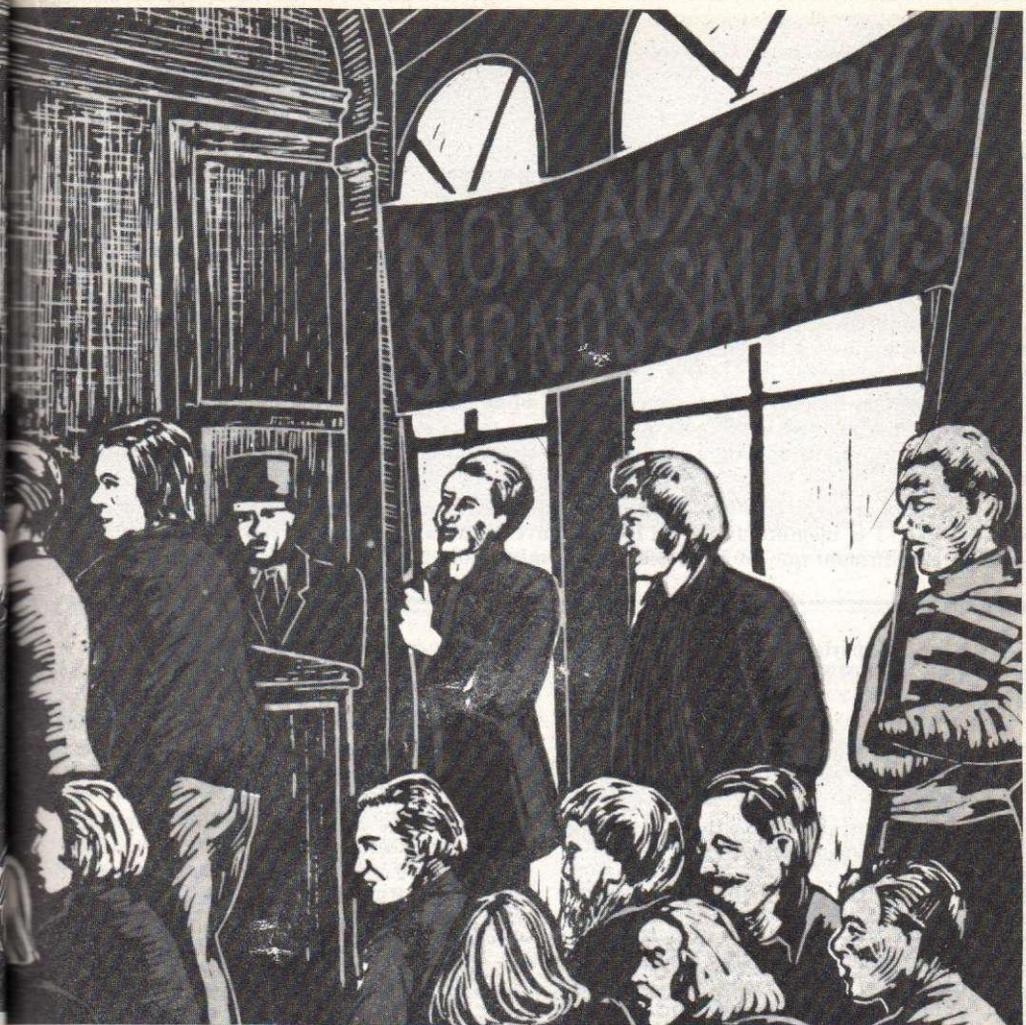
Ce n'est là rien d'autre qu'une facette de l'abandon d'une politique révolutionnaire par le PCF. La politique de maintien du système capitaliste, qu'on se propose de « démocratiser », en instaurant à une vaste échelle la collaboration de classe, la participation de soi-disant chefs communistes ou chefs syndicalistes à la politique de l'État et des institutions bourgeoises, c'est cette politique qui est appliquée pour les travailleurs immigrés.

Elle correspond à un abandon de la lutte au sein de la classe ouvrière pour l'unité entre Français et immigrés, pour l'égalité des droits. Depuis 1963, quatre



Carte postale éditée par le comité de coordination des foyers Sonacotra en grève.

articles en tout et pour tout, à notre connaissance, ont été publiés dans les *Cahiers du communisme* à propos de l'immigration, alors que nous en avons relevé plus de vingt sur l'unité ouvriers-cadres-techniciens ! Alors que les travailleurs immigrés représentent 20 % du prolétariat de France, le texte préparatoire au XXXXe congrès de la CGT y consacre vingt lignes sur trente-neuf pages de rapport. Alors que des milliers de travailleurs immigrés, dans les foyers Sonacotra et autres, luttent depuis trois ans pour la baisse des loyers et la recon-



*La lutte pour "l'égalité des droits" est aujourd'hui reprise par les marxistes-léninistes : mobilisation au tribunal contre les saisies-arrêts sur les salaires des grévistes de la Sonacotra.*

naissance de leurs droits, contre les expulsions, les dirigeants du PCF n'ont rien fait pour les soutenir concrètement et ont même souvent donné des ordres pour empêcher la mobilisation, pour diviser les travailleurs entre eux et les isoler des travailleurs français.

Avec le chauvinisme des municipalités du PCF dans la banlieue parisienne, qui demandent une répartition « équitable » des travailleurs étrangers dans toutes les communes, ce ne sont là que quelques

exemples qui soulignent combien est grand le fossé entre l'activité passée du PCF et celle qu'il déploie aujourd'hui à propos de l'immigration dans le cadre de la lutte des classes en France et de l'internationalisme prolétarien. C'est le fossé qui sépare le révisionnisme du marxisme-léninisme dont le PCF avait su être un actif défenseur autrefois et dont les marxistes-léninistes sont aujourd'hui les continuateurs.

Guy **LEBRETON**